

Avis de la Fédération des Photographes Professionnels du Luxembourg (FPPL) concernant le droit d'auteur dans l'affaire J. Zhang c. J. Dieschburg:

Dans l'affaire Jingna Zhang contre Jeff Dieschburg, le juge a conclu en première instance le 7/12/2022 que l'originalité de l'œuvre de la photographe Jingna Zhang n'était pas suffisante pour être protégée par le droit d'auteur au Luxembourg.

Notre avis:

Rien que le fait que la photographie de Mme Jingna Zhang est reconnaissable entre des millions de photos sur internet et d'autres médias et plateformes prouve déjà son originalité.

Nous sommes conscients qu'aujourd'hui tout intéressé est capable de prendre une photo, néanmoins la photographe Mme Jingna Zhang est sans contestation une photographe professionnelle qui maîtrise et contrôle chaque démarche de ses réalisations dans sa carrière professionnelle. L'œuvre photographique en question se démarque proprement de la masse de photos que l'on voit quotidiennement, elle s'isole par un style photographique individuel et qui découle en une identité incomparable dans son art photographique, ceci entre autres validé par le choix, l'émotion et le traitement des couleurs, des règles de cadrage, du choix du modèle, du maquillage, de la coiffure, au choix de l'expression et au choix réfléchi de toute sa mise en scène ainsi qu'à la maîtrise des lumières en studio et de son édition. Cette maîtrise lui confère une individualité et une attractivité difficilement perceptible par des novices, mais c'est justement cette connaissance des détails qui prouvent la différence entre Mme Jingna Zhang, et un amateur. La photographe a une renommée et une carrière internationale et maîtrise parfaitement l'art de la photographie.

À notre avis, l'œuvre photographique de Mme Jingna Zhang en question, a largement atteint un degré suffisant d'originalité et de maîtrise pour être protégée par le droit d'auteur.

Il existe beaucoup de spécialisations en photographie, en Allemagne, par exemple, Mme Jingna Zhang serait nommée «Fotodesigner», ce qui signifie «créatrice/réalisatrice d'images photographiques».

Sans oublier que la définition de « Photographie » vient de l'ancien grecque est veut dire, (phōtos): Lumière et (graphein): dessiner, donc dessiner avec la lumière.

Dans ce procès, maître Gaston Vogel met en question le droit primordial de tous les photographes, ainsi que celui des designers et de beaucoup d'autres arts créatifs et de l'indépendance qui y est liée.

Voici quelques références de la photographe Jingna Zhang:

<https://harpersbazaar.my/lifestyle/culture/caught-moment-fine-art-fashion-photographer-zhang-jingna/>

Pour le président Fränk Weber,



Tom Wagner
(secrétaire)

Luxembourg, le 20 décembre 2022